

ARRÊTÉ PERMANENT

N° 2023-01A

Objet : Interdiction de stationnement au niveau de la sortie du portail du 17 rue Colas Marie à Monts

Le Maire de la Commune de Monts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 alinéa 1, L.2212-5 relatif aux pouvoirs de police du maire et, L.2213-1, L.2213-2 alinéa 1 et 2 à L.2213-6 relatifs à la police de la circulation et du stationnement;

Vu les articles R.110-2, R.411-3, R.411-25 et R.417-10 du code de la route,

Vu l'article 610-5 du Code Pénal,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 7 Juin 1977,

Vu l'article R.116-2 du code de la voirie routière, concernant l'occupation du domaine public routier,

Considérant la nécessité de règlementer le stationnement afin de faciliter la circulation des véhicules et la progression des piétons,

Considérant les difficultés des riverains du 17 rue Colas Marie à Monts de sortir leur véhicule de leurs domiciles,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement de tous véhicules est interdit sur la voie de circulation à hauteur de l'ilot situé 17 rue Colas Marie à Monts 37260.

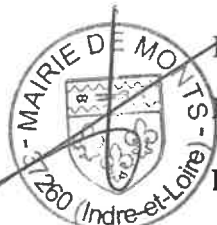
Article 2 : Un panneau d'interdiction de stationnement sera mis en place à hauteur de l'ilot 17 rue Colas Marie à Monts 37260.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les agents du service technique de la ville de Monts conformément à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes.

Article 4 : Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les Agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Maire de la ville de Monts
- Monsieur le Maire-adjoint chargé des services Techniques,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Monts,
- Commandant de la COB de Montbazou,
- Madame la Directrice Générale des services,
- Archives.



Fait à Monts, le 18 Janvier 2023,

Monsieur Le Maire,

Laurent RICHARD